



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 2 AVRIL 1998, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beudet, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Isidore Desrosiers, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

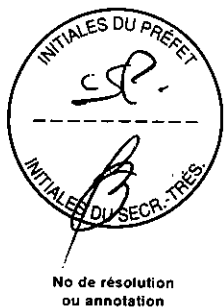
Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C., assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller, remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 1998
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 1998 du Comité consultatif agricole
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Avis de conformité : plan et règlements d'urbanisme
  - 8.1 Ville de Chambly
    - . règlement numéro 93-02-73 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-82A modifiant le règlement de zonage



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**8.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

- . règlement numéro Z15-1A-62 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro Z15-1A-63 modifiant le règlement de zonage

**8.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

- . règlement numéro 91.21.15.97 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro 91.21.16.97 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro 91.20.05.97 modifiant le règlement de lotissement
- . règlement numéro 91.20.06.97 modifiant le règlement de lotissement

**8.4 Ville de Carignan**

- . règlement numéro 243-20-3 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro 243-20-4 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro 243-20 modifiant le règlement de zonage

**8.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire**

- . règlement numéro 820-7 modifiant le plan d'urbanisme
- . règlement numéro 845-78 modifiant le règlement de zonage

9. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt numéro 706 de la ville de Saint-Basile-le-Grand

10. Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement

11. Projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement

12. Avis de motion : règlement d'aménagement du cours d'eau Beaugard

13. Aménagement du cours d'eau Bas-des-Quarante

14. Représentant de la M.R.C. au conseil d'administration de la Télévision communautaire

15. Demande d'appui : M.R.C. D'Autray

16. Divers

17. Affaires publiques

18. Clôture de la séance

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, monsieur le préfet suppléant déclare la séance ouverte.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

98-04-052

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y apportant les modifications suivantes :

sont retirés de l'ordre du jour :

- . le point 8.3 : Ville de Saint-Mathieu-de-Beloil
- . le point 8.4 : Ville de Carignan
- . le point 12 : Avis de motion : règlement d'aménagement du cours d'eau Beaugard

sont ajoutés à l'ordre du jour :

- . le point 7.1 : Présentation du rapport annuel 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement
- . le point 17.1 : Représentant de la M.R.C. au sein du conseil d'administration du SAJE de la Vallée du Richelieu

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 MARS 1998**

98-04-053

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 1998 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

98-159 20-02-98 Lettre de MONSIEUR DAMASE BRISSETTE, avocat, BERNARD, CIMONÉ, POUPART, DESPATIS, pour le dossier Cécile Lachance Olivier c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu relativement à la comparution de nos procureurs dans cette affaire.

98-160 23-02-98 Lettre de M. JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de BORDUAS, accusant réception de la nôtre relativement au conseil d'administration du Centre local de développement.

98-161 23-02-98 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-RÉNÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, adressée à MONSIEUR JACQUES MEUNIER, président de la SOLIDE DE LA M.R.C.V.R., relativement à l'arrimage essentiel des SOLIDE et des C.L.D..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

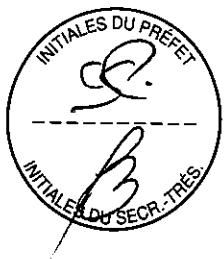
- 98-162 23-02-98 Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, directeur des services techniques, VILLE DE CARIGNAN, nous confirmant l'entente pour le nettoyage des branches et des arbres à couper en bordure de la rivière L'Acadie sur l'ensemble du territoire de la ville est sous notre responsabilité.
- 98-163 23-02-98 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, nous informant qu'il n'y a aucune réclamation en cours ou réclamation éventuelle au 12 février 1998, que copie de cette dernière soit transmise à nos vérificateurs.
- 98-164 23-02-98 Certificat d'affichage de la VILLE D'OTTERBURN PARK, relativement au règlement numéro 25-97, "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique".
- 98-165 23-02-98 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant la résolution numéro 98-08 mandatant la M.R.C.V.R. afin d'assurer la gestion des contributions municipales nécessaires pour la mise en place et l'opération des centres d'urgence – entreprises.
- 98-166 23-02-98 Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution numéro 98-08 mandatant la M.R.C.V.R. afin d'assurer la gestion des contributions municipales nécessaires pour la mise en place et l'opération des centres d'urgence – entreprises.
- 98-167 24-02-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 98-02-35 relativement au nom de la nouvelle Commission scolaire, soit des Patriotes.
- 98-168 24-02-98 Télécopie de la TABLE DES PRÉFETS ET MAIRES DU GRAND MONTRÉAL, convoquant le préfet à la réunion du jeudi 12 mars 1998, de 14 heures à 16 heures, à la salle Champ-de-Mars du 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville de Montréal. *(réunion qui a été annulée)*
- 98-169 24-02-98 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BERNIER, préfet, M.R.C. LES MASKOUTAINS, accusant réception de la nôtre le félicitant pour sa réélection au poste de préfet et, par la même occasion, félicitant monsieur Pierre Bourbonnais pour son élection au poste de préfet de la M.R.C.V.R..
- 98-170 25-02-98 Lettre de MONSIEUR GERMAIN GAUTHIER, vice-président, MAGA DISTRIBUTIONS ENR., relativement à des pertes subites à la suite de la tempête de verglas.
- 98-171 26-02-98 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, sec.-très., M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro 97-39 modifiant leur schéma d'aménagement.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

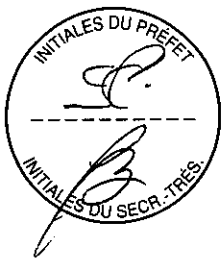
- 98-172 26-02-98 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY OUELLET, président, SPORTS QUÉBEC, concernant l'ouverture de la période mise en candidature pour les finales des Jeux du Québec – hiver et été 2001.
- 98-173 26-02-98 Lettre de MONSIEUR ALBERT ARDUINI, directeur et MONSIEUR DANIEL DANCAUSE, président, GROUPE TECHNIQUE DES ASSUREURS INC., offrant leur service en matière de planification et de gestion des mesures d'urgence.
- 98-174 26-02-98 Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ing., URGEL DELISLE ET ASSOCIÉS INC., transmettant leur facture relative au cours d'eau Beauregard.
- 98-175 26-02-98 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant l'avis public paru le 21 février 1998 dans L'Oeil Régional pour le résultat de l'élection partielle du district #5 du 15 février 1998.
- 98-176 26-02-98 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-très. adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant copie conforme de la résolution numéro 98-13 relativement à la nomination des représentants au sein des Comités pour l'année 1998.
- 98-177 27-02-98 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 98-02-3411 relativement à la représentation du milieu municipal au sein des C.L.D..
- 98-178 27-02-98 Lettre de MONSIEUR JACQUES MEUNIER, président, SOLIDE DE LA M.R.C.V.R., relativement à la nomination d'un représentant de la SOLIDE au sein du conseil d'administration du C.L.D. afin d'assurer l'arrimage des SOLIDE et des C.L.D..
- 98-179 27-02-98 Facture de MONSIEUR YVON PESANT, M.A.P.A.Q. MONTÉRÉGIE EST, au montant de 2 450,21 \$ représentant les dépenses encourues pour mener à bien le projet d'élaboration du profil bioalimentaire de notre M.R.C..
- 98-180 27-02-98 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le second projet de règlement numéro 1248-52-98, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-181 27-02-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les documents nécessaires à l'approbation du règlement numéro 93-02-73.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-182 02-03-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN GAUTHIER, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, constatant que certaines municipalités transmettent des règlements d'emprunt visant à autoriser des dépenses déjà effectuées et que cela ne doit pas être effectuée avant l'approbation du règlement.
- 98-183 02-03-98 Lettre de MONSIEUR CLAUDE ST-MICHEL, directeur général adjoint, COMMISSION SCOLAIRE DE L'EAU-VIVE, nous informant du nom de la nouvelle Commission scolaire, soit des Patriotes.
- 98-184 02-03-98 Lettre de MONSIEUR YVAN AUBERTIN, directeur des ventes, TECHMIX, offrant leur service pour une technique de scellement des fissures pour l'entretien du réseau routier des municipalités.
- 98-185 02-03-98 Lettre de MONSIEUR YVAN E. NADEAU, ing. et MONSIEUR PIERRE MAILHOT, CIMA, relativement à la fourniture de génératrice dans le cadre des mesures d'urgence.
- 98-186 02-03-98 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 98-02-29 mandatant la M.R.C.V.R. afin d'assurer la gestion des contributions municipales nécessaires pour la mise en place et l'opération des centres d'urgence – entreprises.
- 98-187 02-03-98 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous confirmant avoir comparu pour la M.R.C.V.R. dans la cause de madame Cécile Lachance c. ville de Carignan et M.R.C.V.R., tel que discuté afin qu'aucun jugement ne soit rendu par défaut.
- 98-188 02-03-98 Lettre de MONSIEUR BRUNO ST-LAURENT, directeur, GAZODUC TQM, relativement à la planification de mesures d'urgence dans le cadre du projet d'implantation du gazoduc, pour une rencontre des intervenants en mesures d'urgence le 17 mars 1998.
- 98-189 02-03-98 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le premier projet de règlement numéro 243-19.
- 98-190 03-03-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le premier et le second projet de règlement numéro 93-02-82.
- 98-191 04-03-98 Télécopie de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant le report du point 11 de l'ordre du jour de la séance du 4 mars 1998, vu l'impossibilité de messieurs André Choinière et André Frenette (substitut) d'être présents pour la présentation de leur demande.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 98-192 04-03-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL DONAIS, directeur, GENIVAR, nous informant des programmes d'aide financière mis en place à la suite de la tempête de verglas.
- 98-193 04-03-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant copie certifiée conforme du règlement numéro 93-02-81 A.
- 98-194 04-03-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les premiers projets de règlement numéros PR-162 et PR-163, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-195 05-03-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 98-03-083 demandant à la M.R.C.V.R. le rapatriement de certains cours d'eau pour fins de gestion locale, cours d'eau du bassin de l'Amyot.
- 98-196 05-03-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL BERGERON, analyste en transport, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, ayant pour objet la synthèse des activités de cueillette de données aux fins d'exploitation, de planification et de financement des systèmes de transport.
- 98-197 05-03-98 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous informant qu'il se retire du dossier de Cécile Lachance c. ville de Carignan, M.R.C.V.R. et M.R.C. Champlain puisque la compagnie d'assurance de notre M.R.C. a nommé ses avocats pour la représenter.
- 98-198 05-03-98 Lettre de MADAME LISE DOYLE, responsable du bureau régional du CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, transmettant le document intitulé : "Avis du Conseil du statut de la femme sur la politique de soutien au développement local et régional".
- 98-199 05-03-98 Lettre de M. PAUL-MAURICE PATENAUDE, préfet, M.R.C. LE HAUT SAINT-LAURENT, relativement à la fusion de l'U.M.Q. et de l'U.M.R.C.Q..
- 98-200 09-03-98 Lettre de MADAME MICHÈLE DUROCHER, attachée politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la nôtre relativement au projet de loi 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

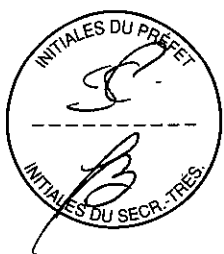


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-201 09-03-98 Lettre de MONSIEUR NORMAND VACHON, directeur général, M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, transmettant la résolution numéro 98-34 demandant à l'U.M.R.C.Q. d'entreprendre des discussions de fusion avec l'U.M.Q. au cours de la prochaine année.
- 98-202 09-03-98 Extrait certifié conforme de la résolution numéro R-51-98 nous informant que le conseil municipal n'est pas favorable à l'exécution des travaux dans le cours d'eau Second ruisseau, branche 30.
- 98-203 10-03-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier projet de règlement numéro 845-79, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-204 10-03-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le deuxième projet de règlement numéro 845-78, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-205 10-03-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 820-7, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-206 10-03-98 Lettre de MONSIEUR SERGE BRAZEAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la M.R.C.V.R., la municipalité va soumettre une demande de révision du périmètre d'urbanisation.
- 98-207 10-03-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les seconds projets de règlements numéros PR-162 et PR-163, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-208 11-03-98 Lettre de MESSIEURS PAUL CHEVRETTE et MAURICE FILLION, offrant leur service dans la préparation de notre plan de mesures d'urgence.
- 98-209 11-03-98 Lettre de MONSIEUR YVAN DESCHÊNES, préfet, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous remerciant de notre appui accordé lors des mises en candidature pour les élections des administrateurs de l'U.M.Q..
- 98-210 12-03-98 Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ing., URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., relativement aux travaux de nettoyage et de réaménagement du cours d'eau Beaugard.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 98-211 13-03-98 Copie de la télécopie de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député du COMTÉ DE BORDUAS, adressée à MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement à la demande de changement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 98-212 13-03-98 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., relativement à la tenue d'une assemblée générale spéciale sur la révision des structures décisionnelles de l'organisme, le 27 mars 1998, de 9 heures a.m. à midi, à l'Hôtel Ramada.
- 98-213 13-03-98 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement numéro 1250-13-98 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-214 13-03-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 93-02-82 A.
- 98-215 14-03-98 Lettre de MONSIEUR MARCEL BERTRAND PARADIS, président, TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC., relativement à la nomination d'un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la télévision communautaire.
- 98-216 16-03-98 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement à notre règlement numéro 26-98 "Règlement fixant la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes".
- 98-217 16-03-98 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant copie certifiée conforme du règlement numéro 257 visant une modification au schéma d'aménagement régional de leur M.R.C..
- 98-218 16-03-98 Lettre de MADAME ANNE CAMPBELL, dir., L'ESSENTIELLE CENTRE DE FEMMES, relativement à la nomination d'une représentante au siège "Condition féminine" sur le comité du futur C.L.D. de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 98-219 17-03-98 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARRIGNAN, transmettant copies certifiées conformes des règlements particuliers 243-20-1, 243-20-2, 243-20-3 et 243-20-4.
- 98-220 17-03-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable du bureau de la députée, COMTÉ DE CHAMBLY, accusant réception de la nôtre relativement à l'implantation des C.L.D..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-221 17-03-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le règlement numéro 104 modifiant leur schéma d'aménagement conformément à l'article 53.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-222 18-03-98 Télécopie de la M.R.C. HAUT-RICHELIEU nous informant des nominations au bureau des délégués de leur M.R.C..
- 98-223 18-03-98 Lettre de MADAME LOUISE BEAUDOIN, députée, COMTÉ DE CHAMBLY, relativement au projet "Villes et villages d'art et de patrimoine" qui vise à créer des emplois culturels durables et à instaurer graduellement un réseau d'animation et de tourisme culturels partout sur le territoire québécois.
- 98-224 19-03-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le deuxième projet de règlement numéro 845-79 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-225 19-03-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 845-78 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-226 19-03-98 Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, sollicitant une rencontre avec les membres du conseil de la M.R.C.V.R. relativement au rattachement de la municipalité à notre organisme.
- 98-227 19-03-98 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement au règlement numéro 26-98 "Règlement fixant la date de la vente des immeubles à défaut de paiement des taxes".
- 98-228 20-03-98 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 706 conformément à la Loi, pour avis d'opportunité du Conseil de la M.R.C..
- 98-229 20-03-98 Lettre de MADAME MARIE-JOSÉE ARSENEAU, directrice, SAJE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, transmettant l'avis de convocation de la prochaine réunion du Conseil d'administration du SAJE, le mardi 24 mars 1998.
- 98-230 20-03-98 Lettre de MONSIEUR SERGE BRAZEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat d'affichage relatif à notre règlement numéro 26-98 "Règlement fixant la date de la vente des immeubles à défaut de paiement des taxes".



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

98-231 20-03-98 Certificat d'affichage de la VILLE DE CHAMBLY, relativement à une assemblée publique d'information qui aura lieu le mardi 24 mars 1998, à 19 heures 30, à l'Hôtel de ville de Carignan dans le cadre de la réalisation éventuelle des interventions dans le cours d'eau Beaugard.

PUBLICATIONS DU MOIS DE MARS 1998

Gazette officielle du Québec	no. 8 18 février 1998
Ceriu infrastructures	vol. 5, no. 2 Février 1998
Municipalité	Février –mars 1998
Gazette officielle du Québec	no. 9 25 février 1998
Transport	no. 1 Février 1998
Québec vert	vol. 20, no. 3 Mars 1998
Info Bois	vol. 1, no. 2 Février 1998
Gazette officielle du Québec	no. 10 4 mars 1998
Gazette officielle du Québec	no. 10A 4 mars 1998
Contact plus	no. 24 Hiver 1998
Gazette officielle du Québec	no. 11A 11 mars 1998
Vecteur environnement	vol. 31, no. 1 Février 1998

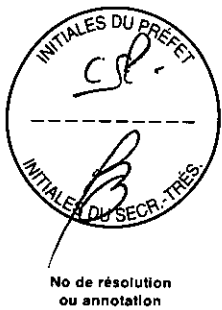
POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

98-04-054

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 98-03 du chèque #7283 au chèque #7349 pour un montant total de 219 013,97 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 26 MARS 1998 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

98-04-055

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du  
26 mars 1998 du Comité consultatif agricole.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 23 MARS 1998 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT**

98-04-056

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

**ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du  
23 mars 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.1 Présentation du rapport annuel 1997 du Comité consultatif régional  
d'aménagement**

**Monsieur Christian Cléroux, président du Comité consultatif régional  
d'aménagement, présente au Conseil le rapport annuel 1997 du Comité.**

**Une période d'échanges suit la présentation.**

**POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : PLAN ET RÈGLEMENTS  
D'URBANISME**

**8.1 Ville de Chambly**

**. règlement numéro 93-02-73 modifiant le règlement de zonage**

98-04-057

**ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé  
conforme au Schéma d'Aménagement;**

**ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-73  
modifiant son règlement de zonage;**

**ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-73, modifiant le règlement de  
zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la  
M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou  
désapprouvé dans le cas contraire;**

**ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-73, le Comité  
consultatif régional d'aménagement, par la résolution  
numéro 98-03-016, recommande au Conseil de l'approuver;**

**ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro  
93-02-73 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux  
dispositions du document complémentaire**



No de résolution  
ou annotation

98-04-057  
(suite)

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 93-02-73, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

. règlement numéro 93-02-82A modifiant le règlement de zonage

98-04-058

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-82A modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 93-02-82A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-82A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-03-017, recommande au Conseil de l'approuver;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-82A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 93-02-82A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :**

. règlement numéro Z.15-1A-62 modifiant le règlement de zonage

98-04-059

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-62 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro Z.15-1A-62, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-04-059  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-62, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-03-018, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-62 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-62, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro Z.15-1A-63 modifiant le règlement de zonage

98-04-060

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-63 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-63, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-63, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-03-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-63 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-63, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :

Règlements numéros 91.21.15.97 et 91.21.16.97 modifiant le règlement de zonage et 91.20.05.97 et 91.20.06.97 modifiant le règlement de lotissement.

À la demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce point a été retiré de l'ordre du jour



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**8.4 Ville de Carignan :**

Règlements numéros 243-20-3, 243-20-4 et 243-20 modifiant le règlement de zonage

À la demande de la ville de Carignan, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**8.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire :**

. règlement numéro 820-7 modifiant le plan d'urbanisme

98-04-061

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 820-7 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 820-7, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 820-7, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-03-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 820-7 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-7, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

. règlement numéro 845-78 modifiant le règlement de zonage

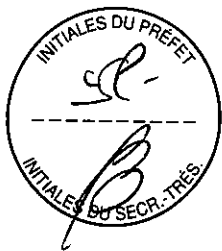
98-04-062

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-78 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-78, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-78, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-03-028, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

98-04-062  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-78 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-78 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 706 DE LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

98-04-063

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 706, autorisant des travaux relatifs à des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 20 mars 1998;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 706 de la ville de Saint-Basile-le-Grand, autorisant des travaux relatifs à des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 10. MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU :  
DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNA-  
GEMENT**

98-04-064

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 97-08-184, le Conseil de la M.R.C. a rejeté majoritairement une résolution d'appui à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, qui demandait une modification au Schéma d'Aménagement afin de permettre l'implantation d'une zone industrielle dans un secteur à affectation agricole;

ATTENDU QUE, suite à cette résolution, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté la résolution numéro 97-12-407 qui explicite la position de la municipalité et précise davantage sa demande de modification au Schéma d'Aménagement, eu égard à l'implantation d'une nouvelle zone industrielle

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

ET RÉSOLU DE modifier le Schéma d'Aménagement dans la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu de façon à inclure le lot P-30 dans la zone agricole permanente et d'exclure les lots P.271, P.272, P.273 et P.274 de la zone agricole permanente et ce, dans le but de déplacer la zone industrielle existante.

REJETÉE MAJORITAIREMENT, madame Renée Legendre ainsi que messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, André Choinière, Isidore Desrosiers et Claude Voyer, représentant 13,30% de la population totale de la M.R.C., ont voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Jean-Claude Beaudoin, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Guy Dubé et Bernard Gagnon, représentant 66,03% de la population totale de la M.R.C., ont voté contre la résolution.

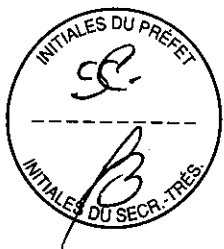
**POINT 11. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT**

98-04-065

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est conscient des changements significatifs à sa structure démographique;

ATTENDU QUE selon toute vraisemblance, ces changements auront des impacts à court et moyen termes mais ne devraient pas se répercuter à long terme;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le cadre réglementaire entourant le développement de la fonction domiciliaire doit être adapté au phénomène sans pour autant hypothéquer l'identité résidentielle de la M.R.C., notamment dans les secteurs où l'habitation unifamiliale isolée est préconisée ou permise;



No de résolution  
ou annotation

98-04-065  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, conséquemment, il y aurait lieu de permettre la réalisation d'un second logement, intégré à la résidence unifamiliale, dans le seul but d'accueillir un second ménage ayant un lien de parenté direct avec le ménage occupant;

ATTENDU QUE pour ce faire, des modifications relatives aux notions d'habitation unifamiliale doivent être apportées au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU D'adopter un projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, à savoir :

ARTICLE 1 :

À l'article 3.4.1., à la section AFFECTATION AGRICOLE, dans la partie des fonctions et usages compatibles, au point intitulé "Résidentielle", ajouter "(3)" après les mots "les habitations unifamiliales".

ARTICLE 2 :

À l'article 3.4.1, à la section AFFECTATION AGRICOLE, après la partie des fonctions et usages compatibles, ajouter le renvoi suivant :

(3) : Habitation unifamiliale :

Résidence isolée, destinée à loger un seul ménage. L'«habitation unifamiliale» peut servir à loger un second ménage si celui-ci a un lien de parenté direct avec le premier ménage, auquel cas, deux (2) unités de logement distinctes et autonomes peuvent être aménagées à l'intérieur de l'«habitation unifamiliale». Le lien de parenté et l'occupation, eu égard à la seconde unité de logement, doivent être maintenus, faute de quoi, l'«habitation unifamiliale» doit être retransformée pour ne permettre qu'à un seul ménage d'y habiter. L'«habitation unifamiliale» qui loge deux (2) ménages ne peut pas être assimilée à une habitation bifamiliale où deux (2) ménages peuvent loger sans condition particulière.

ARTICLE 3 :

À l'article 3.4.1., à la section AFFECTATION AGRICOLE, dans la partie des fonctions et usages compatibles, après les dispositions introduites par l'article 2 du présent règlement, ajouter le paragraphe suivant :

Les dispositions concernant l'«habitation unifamiliale» sont applicables dans toutes les affectations où l'«habitation unifamiliale» est permise.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

98-04-066

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut demander au Ministre son avis sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, son avis sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement visant à permettre la réalisation d'un second logement, dans une résidence unifamiliale existante, pour accueillir un ménage ayant un lien de parenté direct avec le ménage occupant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU BEAUREGARD

À la demande de la ville de Carignan, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 13. AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU BAS-DES-QUARANTE

98-04-067

ATTENDU QUE le cours d'eau Bas-des-Quarante traverse les villes de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE, conséquemment, ledit cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la ville de Carignan demande à la M.R.C. d'intervenir dans le cours d'eau suite à des problèmes d'égouttement sur son territoire, découlant de la présence de points de restriction dans le cours d'eau en aval de Carignan;

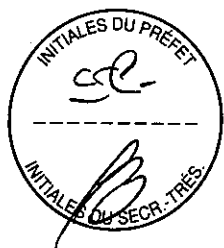
ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme spécialisée dans le domaine, afin de procéder aux travaux d'aménagement du cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme Urgel Delisle et Associés afin de procéder aux travaux d'aménagement du cours d'eau Bas-des-Quarante.

QUE le mandat de la firme Urgel Delisle et Associés soit de :



No de résolution  
ou annotation.

98-04-067  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- . préparer les plans et devis;
- . procéder à la rencontre des intéressés par les travaux prévus;
- . élaborer la réglementation adéquate.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 14. REPRÉSENTANT DE LA M.R.C. AU CONSEIL D'ADMINIS-  
TRATION DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE**

98-04-068

ATTENDU QUE conformément aux règlements généraux de la Télévision communautaire de la Vallée du Richelieu, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu peut nommer un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le terme du représentant de la M.R.C., monsieur Roger Castonguay, est d'un an et qu'il arrive à échéance

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

**ET RÉSOLU QUE monsieur Roger Castonguay soit à nouveau nommé à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, au sein du conseil d'administration de la Télévision communautaire de la Vallée du Richelieu.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 15. DEMANDE D'APPUI : M.R.C. D'AUTRAY**

Les membres du Conseil se disent favorables à appuyer la M.R.C. d'Autray dans sa résolution concernant "La reconnaissance pour fins d'exemption de taxes municipales". Ils demandent toutefois au directeur général de formuler, pour la prochaine séance, un projet de résolution plus large que la résolution adoptée par la M.R.C. d'Autray.

**POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 17. DIVERS**

**17.1 Représentant de la M.R.C. au sein du conseil d'administration du SAJE de la Vallée du Richelieu**

98-04-069

ATTENDU QU'en vertu des règlements généraux du SAJE de la Vallée du Richelieu, la M.R.C. détient deux (2) sièges au sein du conseil d'administration;



No de résolution  
ou annotation

98-04-069  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE lesdits sièges sont occupés par le préfet et un autre  
membre du Conseil;

ATTENDU QUE le préfet actuel, monsieur Pierre Bourbonnais, est déjà  
membre du conseil d'administration;

ATTENDU QUE conséquemment, il y a lieu de procéder à la nomination  
d'un second représentant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE monsieur Gilles Plante, préfet suppléant, soit et est  
nommé comme deuxième représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-  
Richelieu, au sein du conseil d'administration du SAJE de la Vallée du  
Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur Isidore Desrosiers

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du  
jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Gilles Plante  
préfet suppléant

